

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU VENDREDI 13 JUIN 2014 A 20 H

RYTHMES SCOLAIRES

Sylvie LE LOEUFF, Adjointe, a rappelé les réunions des 13 et 27 mai derniers au cours desquelles ont été étudiées plusieurs propositions d'emploi du temps pour la prochaine rentrée scolaire. Les participants (enseignants, parents d'élèves, personnel communal, élus) ont souhaité retenir une organisation proche de l'emploi du temps actuel tout en répondant aux demandes, d'une part, de réduire la pause méridienne et, d'autre part, d'allonger le temps de classe l'après-midi. Le Conseil approuve ces nouveaux horaires fixés comme suit :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 H 45 à 11 H 45 et de 13 H 30 à 15 H 00 ou 16 H 30 (mise en place d'activités périscolaires de 15 H 00 à 16 H 30 les lundi et jeudi pour les élèves du CE1 au CM2 et les mardi et vendredi pour les élèves de maternelle et CP)
- Le mercredi : de 8 H 45 à 11 H 45

Cet emploi du temps a été validé par l'Inspection Académique et le conseil d'école. Une réunion publique est organisée **mardi 17 juin à 20 H à la salle des fêtes** afin de pouvoir échanger sur cette nouvelle organisation.

Abstention : Thierry LE CALVEZ qui est contre cette réforme.

CREATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL

Isabelle LORRAIN et Ghislaine BREVET BUISSON, Conseillères, ont présenté ce projet qui permettra de redynamiser le bourg. Le marché se tiendra tous les mardis de 16 H à 20 H, sur la place de la Mairie, **à compter du mardi 17 juin**. 7 commerçants non sédentaires sont déjà inscrits. Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise la création du marché municipal hebdomadaire, approuve le règlement intérieur et fixe les tarifs des droits de place sur la base de 0,50 € du mètre linéaire plus 1 € pour la fourniture d'électricité, avec toutefois un minimum de 5 € perçus pour les commerçants non permanents. Gratuité pour les 4 premières semaines.

Abstentions (pour le vote des tarifs) : Michel DEVALLAN, Martine LETELLIER et Jean ROUXEL

INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES D'UNE DELEGATION DE FONCTIONS

Considérant que le Maire n'a pas souhaité bénéficier de la totalité des indemnités auxquelles il pouvait prétendre pour l'exercice de ses fonctions et considérant les délégations de fonction accordées à 7 conseillers municipaux (Isabelle LORRAIN pour la pratique du sport, Olivier NAULET pour la construction d'une salle multifonctions, Olivier LAVOLLOT pour la gestion de la voirie, Sonia STEPHAN pour la réalisation d'un city-stade, Sylvain CAMUS pour l'énergie, les réseaux et le numérique, Thierry LE CALVEZ pour l'environnement, le patrimoine et le tourisme, Mireille GUENEC pour les lotissements et le commerce), ceux-ci pourront percevoir une indemnité au taux de 2,5 % de l'indice 1015, soit 95 € bruts par mois à compter du 1^{er} juillet 2014.

Abstention : Sylvain CAMUS

COMMISSION D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES (CLECT) A LTC

Valérie LE DROUMAGUET est désignée pour représenter la commune à cette commission.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'IMPOTS DIRECTS (CIID) A LTC

Sont désignés : Claude VAUDRY en qualité de commissaire titulaire et Valérie LE DROUMAGUET en qualité de commissaire suppléant.

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Sylvain CAMUS intègre la commission « voirie ».

Ghislaine BREVET BUISSON, Isabelle LORRAIN et Sylvie LE LOEUFF intègrent la commission « bâtiments communaux ».

Valérie LE DROUMAGUET intègre la commission « communication et animation ».

Ont voté contre : Michel DEVALLAN, Martine LETELLIER et Jean ROUXEL qui regrettent que la majoré n'ait pas accepté l'intégration de Martine LETELLIER dans la commission « bâtiments communaux », ce qui crée une disproportion entre les élus de la majorité et de la minorité.

CONVENTION GAZPAR (nom du compteur communiquant déployé par GRDF)

Le Maire est autorisé à signer une convention de partenariat avec GRDF afin que puissent être installés sur la salle polyvalente ou la maison médicale des équipements techniques permettant la mise en place d'un comptage évolué (meilleure maîtrise des consommations, facturation systématique sur index réels). La commune percevra une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé.

ADHESION A L'ANEL

Après présentation de ce dossier par Thierry LE CALVEZ, Conseiller, le Conseil accepte d'adhérer à l'Association Nationale des Elus du Littoral moyennant une cotisation de 294,44 €/an.

Abstentions : Martine LETELLIER et Jean ROUXEL car ils ne mesurent pas l'apport de cette adhésion pour la commune.

A voté contre : Michel DEVALLAN

AVIS SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE BRICOMARCHE

Le Maire a relaté l'historique de ce dossier et, après débat, les élus ont adopté la motion suivante :

« Le Conseil est favorable à la réalisation de cette extension pour des raisons évidentes de dynamisme de la zone et d'emplois. La municipalité se prononcera sur le permis de construire « Bricomarché » au regard des règlements d'urbanisme et notamment du P.L.U..

Dans le but d'une mise en œuvre rapide du projet, afin d'éviter tout contentieux, voire la mise en cause de la zone d'activités de Bel Air, le Conseil demande la reprise du dialogue entre les quatre parties prenantes : Bricomarché, Atipiik, Coif'Zen et Lannion Trégor Communauté afin de trouver une solution acceptée par toutes et tous. »

AVIS SUR LA RECONSTRUCTION DU COLLEGE LE GOFFIC A LANNION

Le Maire informe les élus que Gérard LE CAER a demandé à l'ensemble des conseillers de prendre connaissance d'une note rédigée par le Conseil Général sur ce sujet et il rappelle ensuite aux membres du Conseil que deux motions ont déjà été prises (Conseils municipaux du 28 novembre 2013 et du 4 avril 2014) en faveur du maintien d'un collège en centre-ville de Lannion. Il propose que la dernière motion, actualisée, soit à nouveau adoptée :

« « Depuis 2003, conformément aux engagements successifs du Conseil Général, les Lannionnais et Ploulechois attendent un nouveau collège Le Goffic, neuf ou rénové, en centre-ville. Cette attente a été une nouvelle fois exprimée le 21 mars 2013 par le conseil d'administration du collège. Le collège public doit rester à proximité du centre-ville, comme l'a déclaré le Maire de Lannion en 2009 :

- dans l'intérêt des élèves et des familles : les ressources culturelles, sportives, associatives (avant, pendant et après les cours), auxquelles ont aussi droit les enfants de Ker Uhel, doivent être facilement disponibles et accessibles à pied ;
- dans l'intérêt du service public laïc d'éducation : l'équilibre public/privé du centre-ville, hérité de l'histoire, doit être préservé ;
- dans l'intérêt d'un centre-ville dynamique.

Deux solutions sont immédiatement possibles et envisageables :

- soit une reconstruction/restructuration sur la partie haute du site actuel,
- soit l'implantation d'un collège neuf, avec toutes les infrastructures nécessaires et réglementaires dont un gymnase et deux salles spécialisées sur Nod Huel. La pollution de ce terrain qu'il est temps de traiter, n'est pas un obstacle légal et technique insurmontable, comme l'ont confirmé les services de la Préfecture à Claudy Lebreton, Président du Conseil Général.

En conséquence et après comparaison faite entre la « note » du Conseil Général du 20 mai 2014 qui n'est qu'une vue partielle du dossier du Conseil Général et le dossier du « collectif de défense du collège », le Conseil municipal réitère sa demande que le principe de la présence d'un collège public en centre-ville soit défendu et retenu.»

Adoption à l'unanimité.

AVIS SUR L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS

Le Conseil émet un avis favorable à la proposition de l'Etat de maintenir le même barème pour l'année 2013 que pour l'année 2012.

RAPPORT ANNUEL 2013 DU SMITRED

Valérie LE DROUMAGUET, Conseillère, a présenté ce rapport aux élus.

JURY D'ASSISES : TIRAGE AU SORT DES JURES

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2015, les personnes suivantes ont été tirées au sort, à partir de la liste générale des électeurs de la commune :

- Mme MOY Monique née JAFFRES
- Mme LE FER Irène née UNVOAS
- Mme TANGUY Adèle née CHESTALAIN

QUESTIONS DIVERSES

1. **Contentieux suite à la révision du PLU** : Yannick GAUTIER, Adjoint, a informé les conseillers qu'un recours gracieux et un recours auprès du TA de Rennes sont parvenus en Mairie. La Préfecture a émis par ailleurs quelques observations. Par ailleurs, un habitant demande les intentions de la commune sur un emplacement réservé.
2. **Balades de l'été** : elles reprendront le mardi 8 juillet après-midi jusqu'au mardi 26 août. Rendez-vous à 14 H devant la Mairie ou au Moulin de Milin Awel selon les circuits. A l'issue de ces balades (6 à 8 km), cidre et crêpes seront offerts aux promeneurs.
3. **Concours « maisons fleuries »** : ce concours n'est pas organisé cette année, la commune de Trédrez-Locquémeau n'ayant pas souhaité s'associer. Une réflexion est en cours avec la commune de Ploubezre pour l'année prochaine.
4. **Exposition de peintures** : l'exposition de peintures, gravures, photos, modélisme, artisanat se tiendra à la salle des fêtes du 4 au 8 juillet (entrée gratuite) et sera parrainée par Mireille MANRIQUE de Ploulec'h. 20 à 30 exposants devraient s'inscrire dont de nombreux jeunes d'écoles de peinture. Le vernissage aura lieu le 4 juillet à 18 H 30.
5. **Pot de fin d'année à l'école** : il est remplacé par un pot d'accueil en septembre.
6. **Salle multifonctions** : Yannick GAUTIER assistera à la commission « sécurité » lié au permis de construire de la salle. Il rappelle que les élus de la majorité sont favorables à cette réalisation avec des aménagements par rapport au projet initial. Si un accord intervient avec LTC, un PC modificatif sera déposé.
7. **Nouveau logo** : Matthieu DUPUIS a présenté le logo retenu par la commission. Ce logo figurera dans le prochain bulletin municipal.
8. **Prochaines réunions** :
 - . CM le 20/06 à 18 H (élection des délégués en vue d'élire les sénateurs en septembre)
 - . CM le 11/07 à 18 H